











FIGURE 56 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET D'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN DU DOUCICHE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

-  Monument historique (délimitation et numérotation)
- Périmètres de protection
  -  Rayon de 500 m - édifice classé
  -  Rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

|   |                            |
|---|----------------------------|
|    | 0,1-0,5°                   |
|    | 0,5-1°                     |
|   | 1,0-5,0°                   |
|  | 5,0-108,0° (angle maximal) |

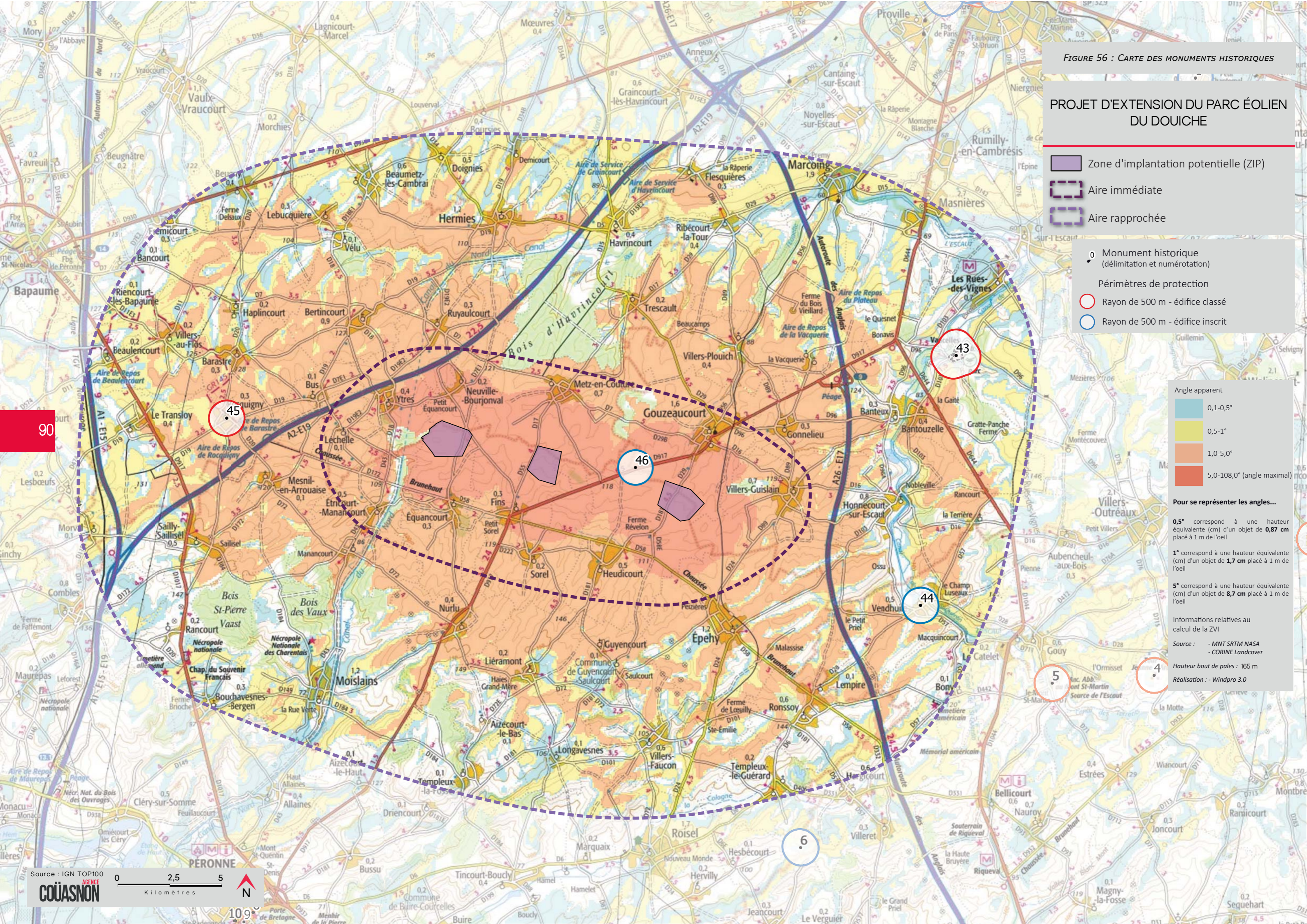
Pour se représenter les angles...

- 0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'œil
- 1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'œil
- 5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'œil

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - MNT SRTM NASA  
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 165 m  
Réalisation : - Windpro 3.0



■ MONUMENTS HISTORIQUES DONT LE CADRE EST FERMÉ



PHOTO 98 : ABBAYE DE VAUCELLES (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 99 : ÉGLISE NOTRE-DAME À RICQUIGNY (© AGENCE COÛASNON)

■ CO-VISIBILITÉ

L'aire rapprochée ne compte pas de monument historique entrant en covisibilité directe ou indirecte avec les parcs et projets éoliens potentiels.

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

| N°              | Monument            | Protection | Commune             | Département   | Distance à la ZIP | Analyse de la visibilité théorique | Vue pressentie en direction de la ZIP |  | Sensibilité liée à un risque de visibilité | Sensibilité liée à un risque de covisibilité |
|-----------------|---------------------|------------|---------------------|---------------|-------------------|------------------------------------|---------------------------------------|--|--|--|
| Aire rapprochée |                     |            |                     |               |                   |                                    |                                       |  |  |  |
| 43              | Abbaye de Vaucelles | Classe     | Les Rues-des-Vignes | NORD          | 8,5               | Hors ZVI                           | fermée                                | par le relief et la végétation du fond de vallée | Nulle                                      | Nulle  |
| 44              | Eglise St-Martin    | Inscrit    | Vendhuile           | AISNE         | 6,9               | En ZVI                             | tronquée                              | par le relief de la montagne d'Ossu              | Nulle                                      | Nulle  |
| 45              | Eglise Notre-Dame   | Classe     | Rocquigny           | PAS-DE-CALAIS | 5,7               | En ZVI                             | fermée                                | par la trame bâtie                               | Nulle                                      | Nulle  |

FIGURE 58 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

2.2. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ont pour objectif de protéger le patrimoine paysager et urbain afin de mettre en valeur des quartiers ou ensembles urbains pour des motifs esthétiques ou historiques. Elles ont été créées par la loi du 7 janvier 1983 (étendue par la loi paysage du 8 janvier 1993). Le 12 juillet 2010, suite à la loi Grenelle 2, les ZPPAUP deviennent des AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Un secteur sauvegardé est zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non.

L'aire d'étude rapprochée ne compte pas de SPR.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.3. LES SITES PROTÉGÉS




L'aire rapprochée compte un site protégé qui fait l'objet d'une analyse ci-après.

| Nom  | Commune                            | Département | Protection | Surface (ha) | Distance minimale de la ZIP (km) | Analyse de la visibilité théorique | Vue pressentie en direction de la ZIP |                                      |
|--|------------------------------------|-------------|------------|--------------|----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Aire rapprochée                              |                                    |             |            |              |                                  |                                    |                                       |                                      |
| Vallée du Haut-Escaut et Abbaye de Vaucelles | Bantouzelle et Les Rues-des-Vignes | Nord        | Inscrit    | 902          | 7,1                              | Partiellement en ZVI               | fermée/ouverte                        | par les versants boisés de la vallée |

FIGURE 57 : LISTE DES SITES PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE





FIGURE 59 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

### PROJET D'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN DU DOUCICHE DU DOUCHE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

 Site inscrit

Angle apparent

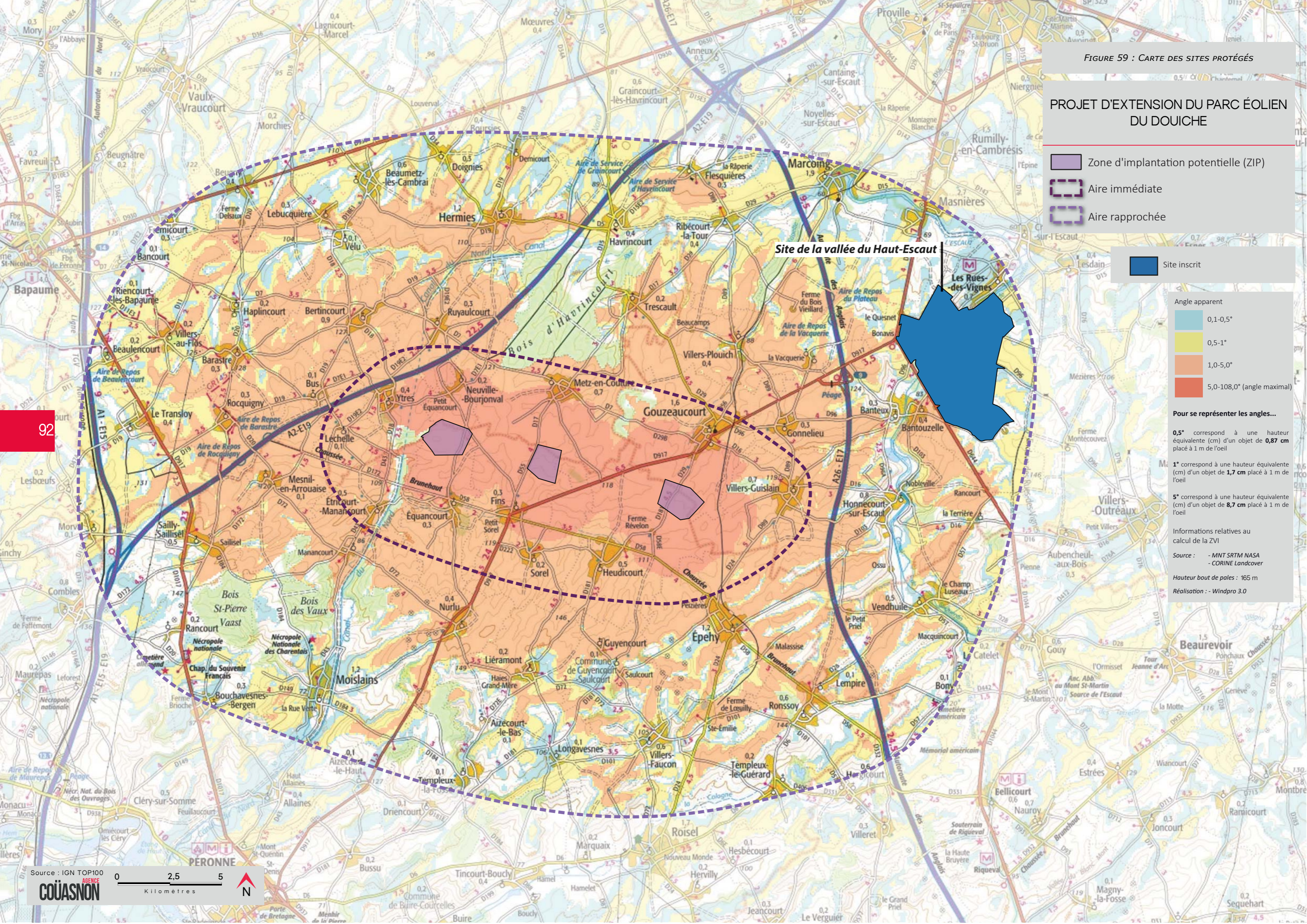
|   |                            |
|---|----------------------------|
|  | 0,1-0,5°                   |
|  | 0,5-1°                     |
|  | 1,0-5,0°                   |
|  | 5,0-108,0° (angle maximal) |

Pour se représenter les angles...

- 0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'oeil
- 1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'oeil
- 5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

Informations relatives au calcul de la ZVI  
Source : - MNT SRTM NASA  
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 165 m  
Réalisation : - Windpro 3.0



■ SITE INSCRIT DE LA VALLÉE DU HAUT-ESCAUT

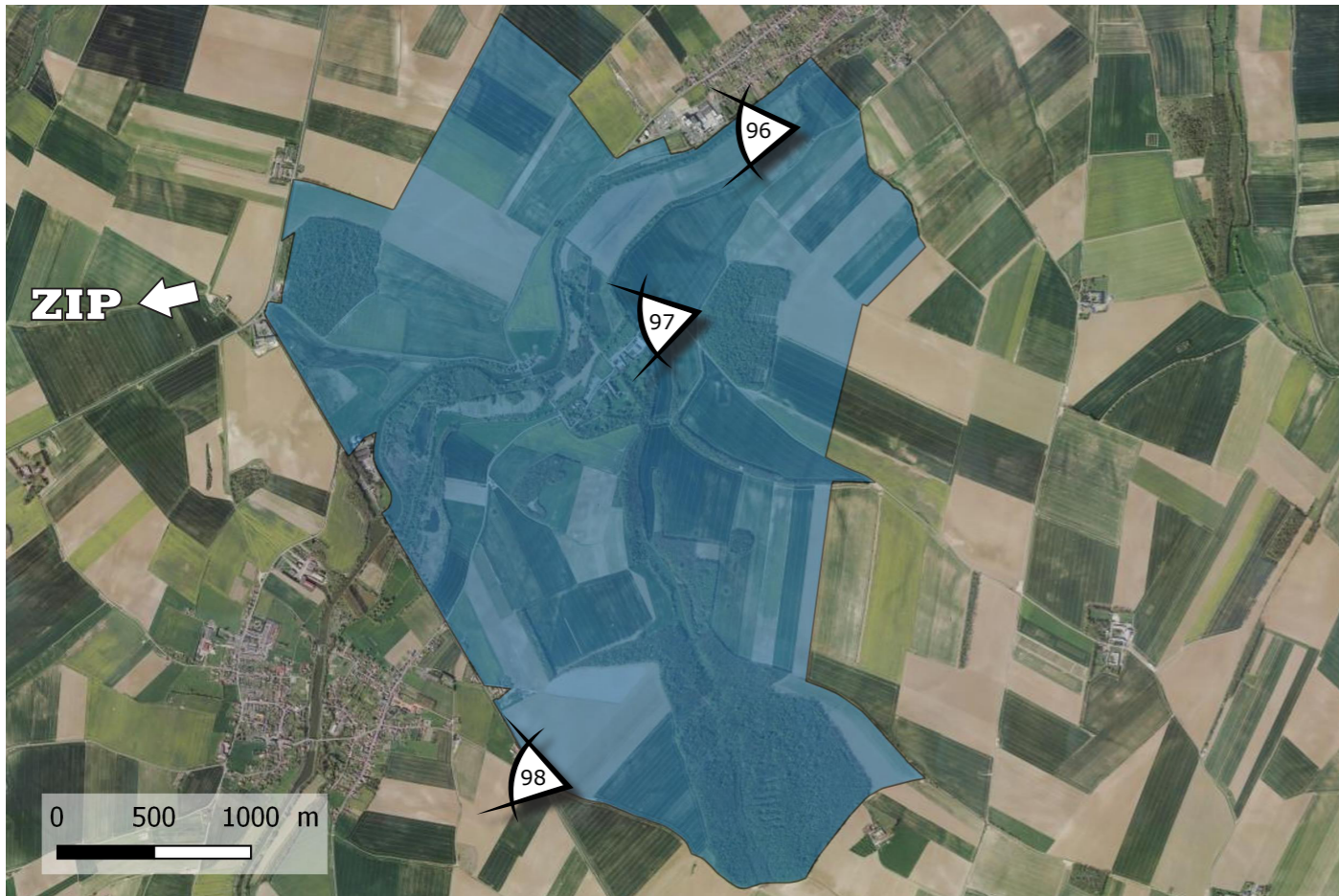


FIGURE 60 : LOCALISATION DU PÉRIMÈTRE PROTÉGÉ SUR FOND BD ORTHO (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 100 : SUR LES HAUTEURS DE LA VALLÉE DE L'ESCAUT, DES VUES OUVERTES EN DIRECTION DU PROJET POTENTIEL SONT PRÉSENTES (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 101 : À CONTRARIO, À MI-VERSANT OU AU SEIN DE LA VALLÉE, LE RELIEF FERME LES PERCEPTIONS (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 102 : LES VASTES ÉTENDUES AGRICOLES DÉPOURVUES DE HAIES METTENT EN EXERGUE LA RIPISYLVE DE L'ESCAUT (© AGENCE COÛASNON)

**Distance par rapport à la ZIP :** 7,3 km

**Degré d'ouverture sur le paysage :** Ce site inscrit protège une partie de la vallée de l'Escaut. Sur les hauteurs, le parcellaire agricole vaste et dépourvu de haies permet des perceptions longues. Le versant opposé et sa ligne d'horizon se dessine ainsi nettement. Ce phénomène met également en valeur la ripisylve de l'Escaut qui serpente le long de la rivière et du Canal de Saint-Quentin. Le projet potentiel sera ainsi perceptible depuis les hauteurs du site protégé (avec une prégnance visuelle faible). En revanche à mi-versant et au sein de la vallée les vues sont fermées par le relief et la végétation. Le motif éolien est déjà visible depuis les hauteurs de ce site.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

2.3.1. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES SITES PROTÉGÉS

| Nom  | Commune                            | Département | Protection | Surface (ha) | Distance minimale de la ZIP (km) | Analyse de la visibilité théorique | Vue pressentie en direction de la ZIP |                                      | Sensibilité vis-à-vis du projet éolien |
|--|------------------------------------|-------------|------------|--------------|----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Aire rapprochée                              |                                    |             |            |              |                                  |                                    |                                       |                                      |  |
| Vallée du Haut-Escaut et Abbaye de Vaucelles | Bantouzelle et Les Rues-des-Vignes | Nord        | Inscrit    | 902          | 7,1                              | Partiellement en ZVI               | fermée/ouverte                        | par les versants boisés de la vallée | Modérée                                |

FIGURE 61 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES SITES PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

## 2.4. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

L'aire éloignée abrite un bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO :  
- le secteur mémoriel de Rancourt

| Nom  | Commune                       | Département | Distance minimale de la ZIP (km) | Analyse de la visibilité théorique | Vue pressentie en direction de la ZIP |
|--|-------------------------------|-------------|----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| Aire rapprochée                                |                               |             |                                  |                                    |                                       |
| Secteur mémoriel de Rancourt                   | Rancourt, Bouchavesnes-Bergen | Picardie    | 8,3                              | Partiellement en ZVI               | Fermée / Tronquée                     |
| Vue pressentie en direction de la ZIP          |                               |             |                                  |                                    |                                       |
| Par le relief et le bois de Saint-Pierre-Vaast |                               |             |                                  |                                    |                                       |

FIGURE 62 : LISTE DU SITE UNESCO DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

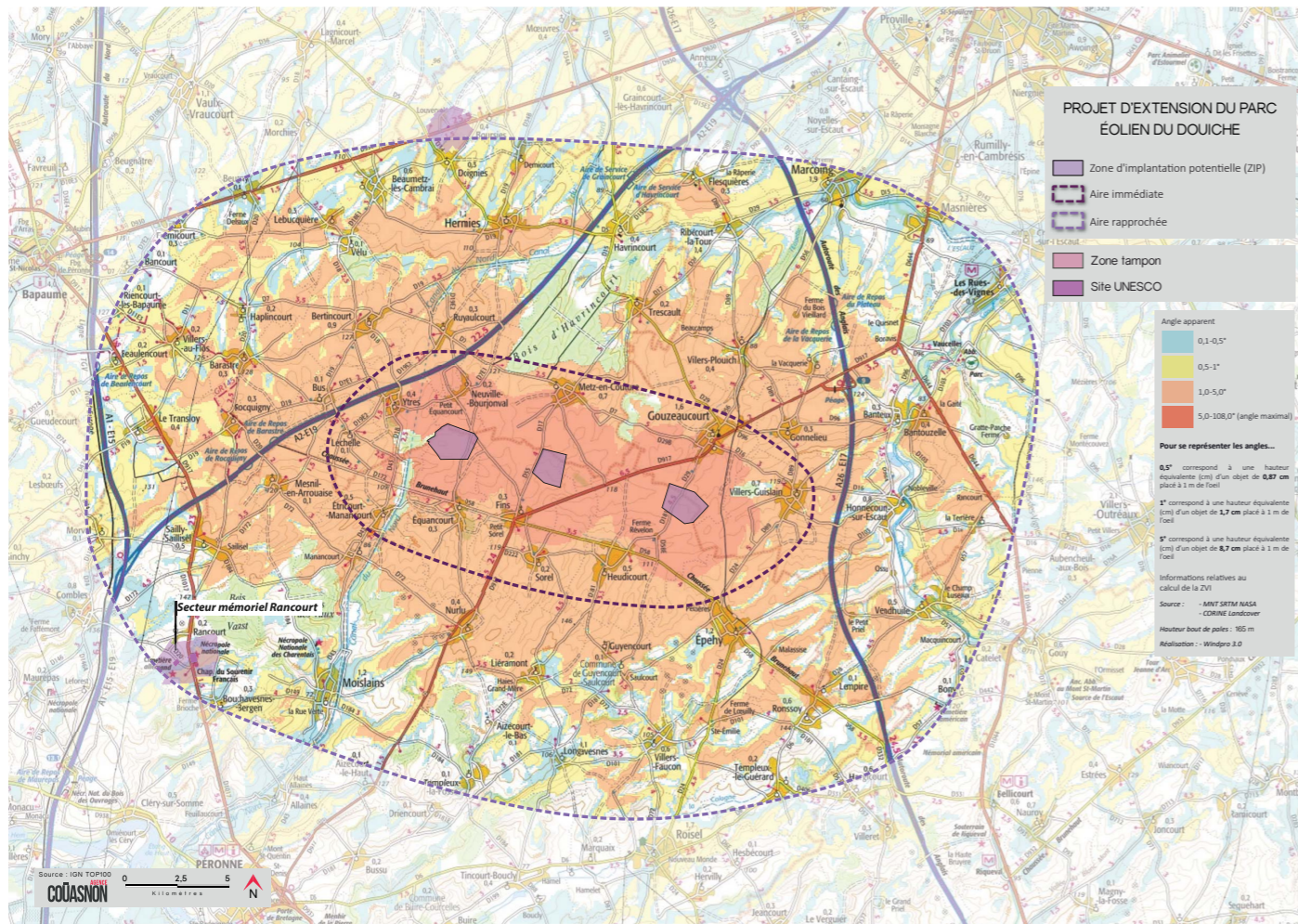


FIGURE 64 : CARTE DES SITES UNESCO (© AGENCE COÛASNON)

## ■ SECTEUR MÉMORIEL DE RANCOURT



FIGURE 63 : LOCALISATION DU PÉRIMÈTRE PROTÉGÉ SUR FOND BD ORTHO (© AGENCE COÛASNON)

**Distance par rapport à la ZIP :** 9,1 km  
**Degré d'ouverture sur le paysage :** Ces mémoriaux se situent de part et d'autre de la RD 1017. Les vues en direction du projet potentiel depuis le cimetière Allemand sont fermées par le relief de la butte du Vieux Moulin. En revanche, depuis la Nécropole nationale, des vues ouvertes dans cette même direction sont présentes (la prégnance visuelle du projet potentiel est faible). À noter que le parc en activité de Nurlu est visible depuis la Nécropole nationale, le projet potentiel se situant à l'arrière-plan de ce dernier.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

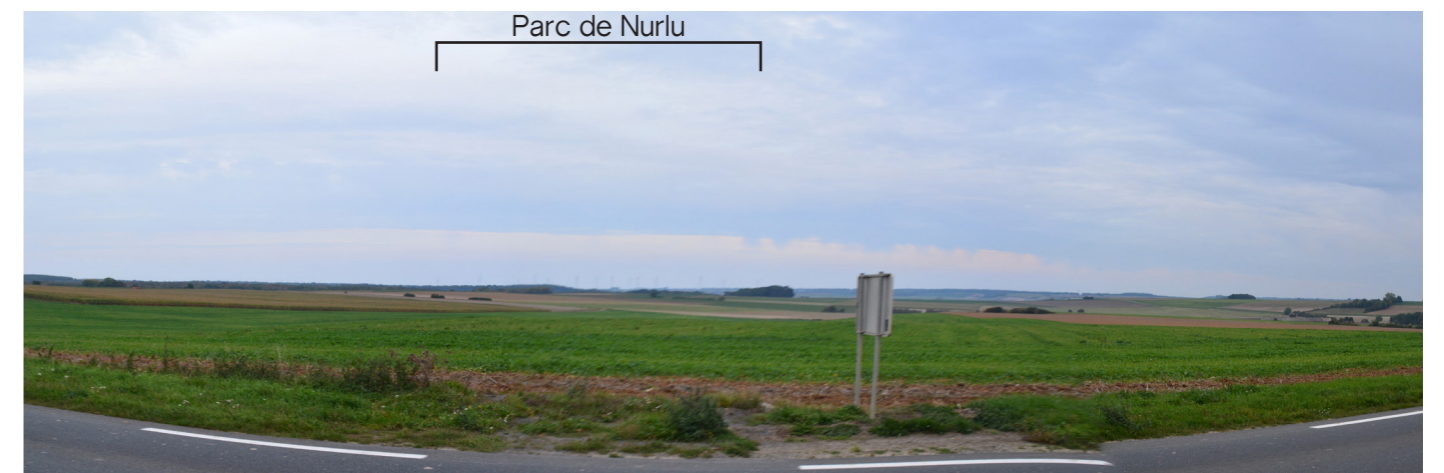


PHOTO 103 : DEPUIS LA RD 1017 (EN ZONE TAMPON) LE PROJET POTENTIEL EST VISIBLE EN ARRIÈRE-PLAN DU PARC EN ACTIVITÉ DE NURLU (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 104 : DEPUIS LE CIMETIÈRE ALLEMAND, LES VUES SONT OUVERTES SUR LE PARCELLAIRE AGRICOLE. CÉPENDANT LE RELIEF (BUTTE DU VIEUX MOULIN) FERME LES PERCEPTIONS EN DIRECTION DU PROJET POTENTIEL. (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 105 : LA NÉCROPOLE NATIONALE SE SITUE SUR LE POINT HAUT DE LA BUTTE DU VIEUX MOULIN, LE PROJET POTENTIEL EST ALORS PERCEPTIBLE AVEC UNE PRÉGNANCE VISUELLE FAIBLE. LE PARC ÉOLIEN DE NURLU EST ÉGALEMENT VISIBLE DEPUIS CE LIEU DE MÉMOIRE. (© AGENCE COÛASNON)

## 2.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

Sur les 3 monuments historiques présents dans l'aire d'étude rapprochée, aucun ne présente de sensibilité vis-à-vis du projet éolien potentiel. En effet, ces monuments s'insèrent dans des tissus bâtis denses ou dans les vallées.

Le site inscrit de la vallée du Haut-Escaut présente quant à lui une sensibilité modérée. Enfin le patrimoine de l'UNESCO, avec le secteur mémoriel de Rancourt a une sensibilité faible vis-à-vis du site d'implantation potentiel.

Des photomontages illustrant la perception réelle du projet depuis ces lieux protégés et leurs abords, et pour lesquels une sensibilité importante a été identifiée, devront être réalisés.

## 3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGERS DE L'AIRES RAPPROCHÉE

L'analyse de l'état initial de l'aire rapprochée a mis en évidence des sensibilités paysagères très faibles, faibles ou modérées (pour des sites protégés, des lieux de vie, etc.). Seuls les axes de déplacement à proximité de l'aire immédiate présentent une sensibilité forte au regard du projet potentiel. Ces différentes sensibilités feront l'objet de photomontages dans l'analyse des impacts.

À ce stade, des sensibilités majeures ont été relevées. Des mesures sont à prendre concernant l'implantation et la hauteur des éoliennes pour garantir une insertion visuelle optimale du projet dans le paysage, et une cohérence avec les parcs autorisés du Douiche et d'Inter-Deux-Bos.

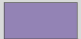
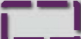
### ■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES SITES UNESCO

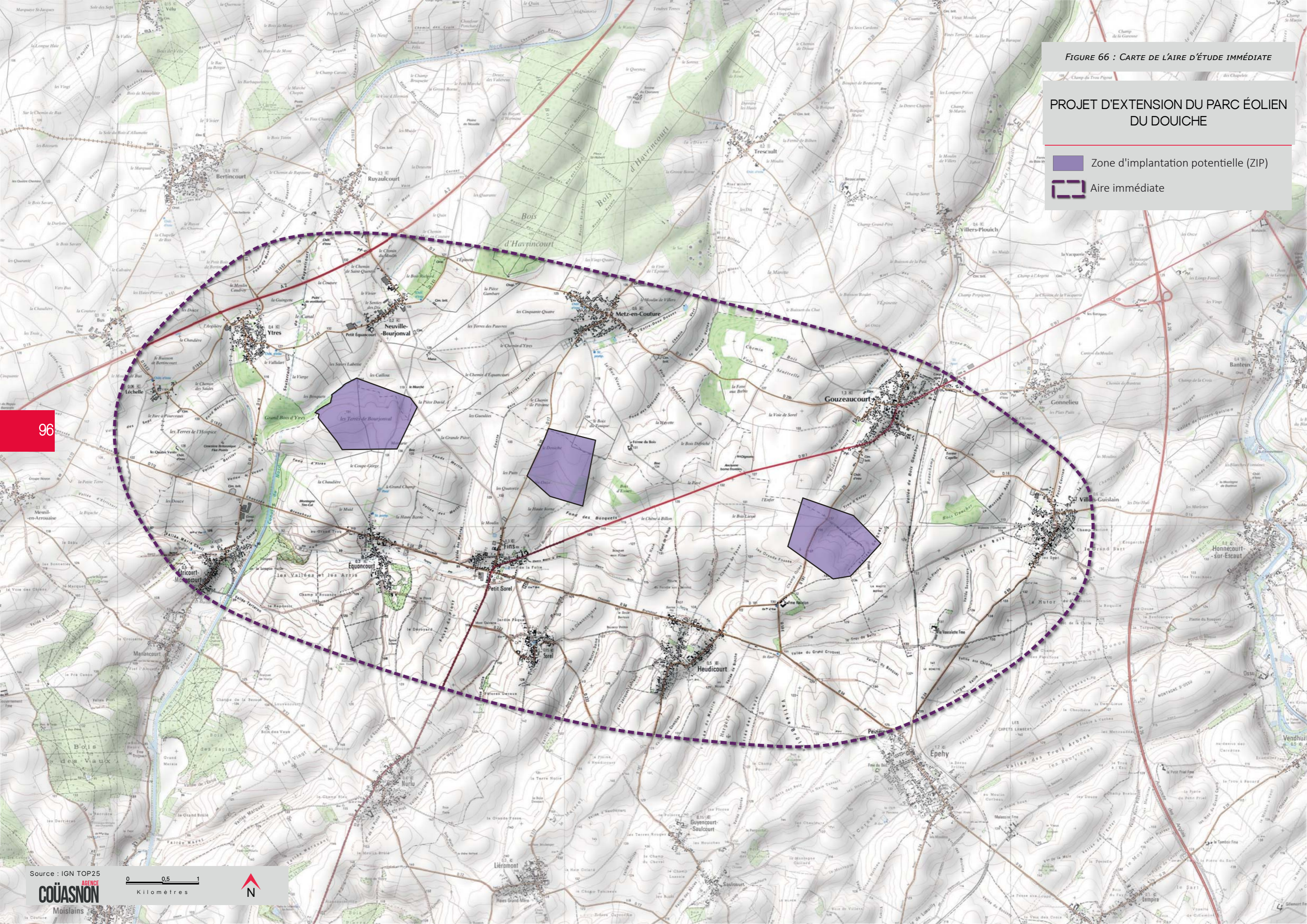
| Nom                          | Commune                       | Département | Distance minimale de la ZIP (km) | Analyse de la visibilité théorique | Vue pressentie en direction de la ZIP                               | Sensibilité vis-à-vis du projet éolien |
|------------------------------|-------------------------------|-------------|----------------------------------|------------------------------------|---|--|
| Aire rapprochée              |                               |             |                                  |                                    |   |  |
| Secteur mémoriel de Rancourt | Rancourt, Bouchavesnes-Bergen | Picardie    | 8,3                              | Partiellement en ZVI               | Fermée / Tronquée<br>Par le relief et le bois de Saint-Pierre-Vaast | Faible                                 |

FIGURE 65 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DU SITE UNESCO DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

FIGURE 66 : CARTE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

### PROJET D'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN DU DOUCICHE DU DOUCHE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



## E . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

Territoire correspondant à l'aire de 2,4 km à 3 km de rayon autour de la ZIP

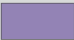
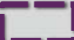
PHOTO 106 : ANCIENNE BORNE FRONTIÈRE À LA LIMITE DES DÉPARTEMENTS DE LA SOMME ET DU NORD (© AGENCE COÛASNON)





FIGURE 67 : CARTE DU RELIEF

### PROJET D'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN DU DOUCICHE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



# 1 . CONTEXTE PAYSAGER

Dans la continuité de ce qui a été réalisé dans les aires précédentes, une analyse plus détaillée a été réalisée sur le contexte paysager de l'aire immédiate afin d'évaluer finement les sensibilités paysagères des abords immédiats de la zone d'implantation potentielle.

## 1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

La zone d'implantation potentielle est inscrite sur une structure paysagère plutôt homogène. L'environnement immédiat (voir illustrations et bloc diagramme ci-après) est constitué de trois entités bien distinctes :

- > une dominance de vastes cultures déployées sur un plateau aux amples ondulations offre des perceptions ouvertes et lointaines
- > des vallons secs venant griffer légèrement le plateau avec quelques séquences humides et/ou arborées comme le long de la Tortille au sud de la zone d'implantation potentielle et aux abords du canal du Nord sur la partie ouest (rejoint par la Tortille qui longe le canal dans la partie sud de l'aire d'étude immédiate)
- > des secteurs agglomérés formant une «couronne» de villages tout autour de la zone d'implantation potentielle.

Le dénivelé maximum de l'aire d'étude est de l'ordre de 60 m avec des points bas le long du canal du Nord aux environs de 80 m NGF et le point haut de l'aire d'étude à 140 m NGF.

Ainsi l'aire d'étude immédiate se caractérise par un paysage ouvert, qui présente des horizons de vision profonds et des dégagements panoramiques qui permettent d'appréhender d'un seul regard de vastes portions de territoire. Dans ce type de paysage, les éléments verticaux font tout de suite signal. C'est un paysage a priori fait pour recevoir des aérogénérateurs de grandes hauteurs, tant le rapport d'échelle entre l'horizon et le ciel est important, capable d'absorber la dimension des éoliennes.

En revanche, la présence de vallons intimes et de villages augmente le niveau de sensibilité de l'aire d'étude immédiate avec un risque de modification de la lecture de l'échelle du paysage (effet d'écrasement sur les vallées et/ou de miniaturisation des éléments bâtis).

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



PHOTO 107 : VASTE PARCELLAIRE AGRICOLE SUR LEQUEL SE DÉPLOIE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (© AGENCE COÛASNON)





PHOTO 108 : VUE LOINTAINE DEPUIS LE SUD-EST DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 109 : VUE SUR LE CANAL DU NORD DEPUIS LA RD 172 (© AGENCE COÛASNON)

FIGURE 68 : CARTE DU CONTEXTE PAYSAGER

PROJET D'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN  
DU DOUCICHE

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

Autoroute A2

Boisement

Parc éolien accordé de Inter  
deux Bos

Parc éolien accordé du Douiche




Départementale 917

Voie ferrée

Canal du Nord

Parc éolien en exploitation de  
Nurlu

Plateau céréalier

-  Parc éolien en exploitation
-  Parc éolien accordé
-  Parc éolien en instruction

100

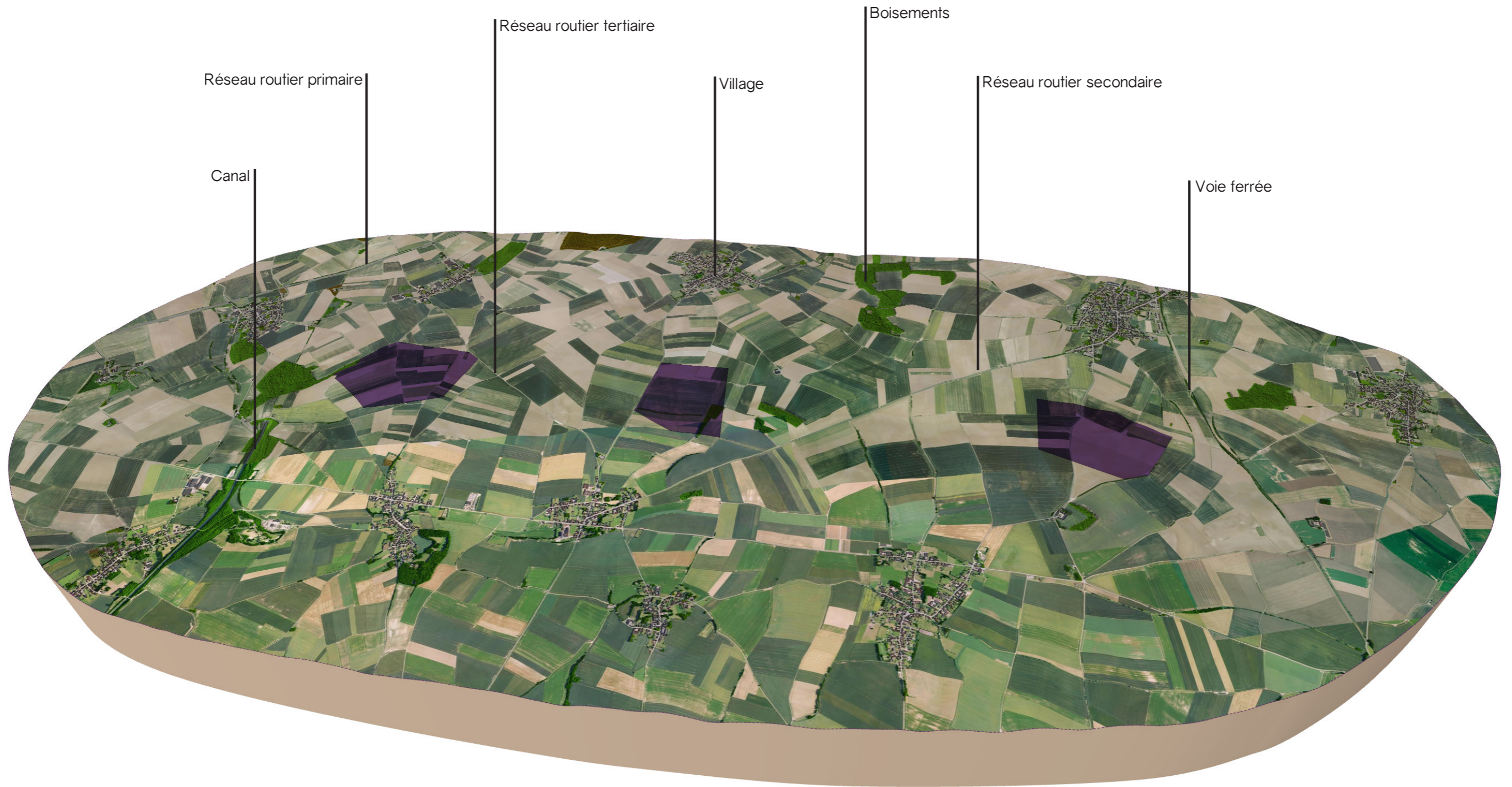


FIGURE 69 : BLOC DIAGRAMME DU CONTEXTE PAYSAGER



## 1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

L'aire d'étude immédiate est traversée par un axe routier majeur : l'autoroute A2 qui passe au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle. Un réseau dense de routes départementales quadrille ensuite l'aire d'étude et les trois sites du projet, reliant les villages entre eux.

Une ligne de fret non électrifiée à voie unique est également présente à l'est de la zone d'implantation potentielle sur un tracé orienté nord-sud.

En revanche, aucun sentier de randonnée<sup>1</sup> n'est présent dans l'aire d'étude immédiate.

En raison de la dominance de vastes cultures céréalières sur l'aire d'étude, les vues en direction du site

<sup>1</sup> L'analyse de la perception depuis les chemins de randonnées sera concentrée sur les sentiers bénéficiant d'un balisage et d'une reconnaissance sociale et touristique (GR et GRP).

d'implantation potentielle sont fréquemment ouvertes. Les amples vallonnements du relief conditionnent la profondeur des vues qui peut-être relativement lointaine à la faveur d'une crête ou d'un versant. Ponctuellement, le tissu bâti et les quelques bois qui ponctuent l'aire d'étude viennent cloisonner le regard mais la séparation géographique de la zone d'implantation potentielle en trois sites distincts limite les secteurs sans visibilité (totale ou partielle) vers un site du projet.

En revanche, la présence de l'éolien à proximité immédiate des ZIP réduit la surface des zones nouvellement impactées, notamment depuis les séquences qui bordent les cultures. Les séquences à enjeux sont principalement localisées à proximité des villages où il y a un risque de concurrence visuelle avec la silhouette des bourg, d'effets d'écrasement sur la trame bâtie et une augmentation de la présence éolienne qui pourrait induire des effets potentiels d'encerclement ou de saturation visuelle.

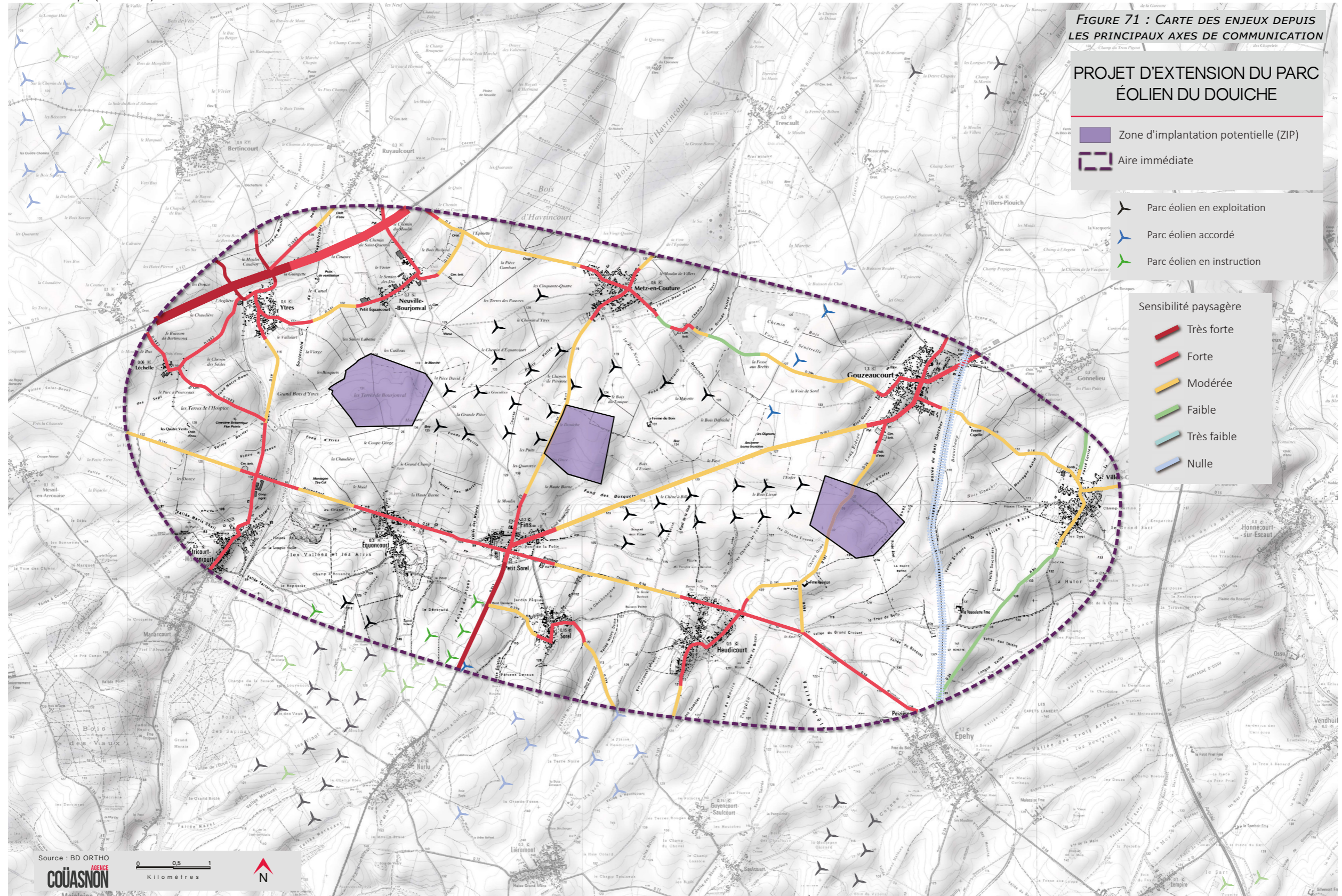




PHOTO 110 : LE PAYSAGE DE PLAINE OUVERTE PERMET DES PERCEPTIONS LOINTAINES DEPUIS LES AXES ROUTIERS (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 113 : VUE OUVERTE EN DIRECTION DU SITE D'IMPLANTATION POTENTIEL EN LIMITE DE L'AUTOROUTE A 4 (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 111 : VUE OUVERTE ET LOINTAINE EN DIRECTION DU SITE D'IMPLANTATION POTENTIEL DEPUIS L'AIRE DE STATIONNEMENT D'UN CIMETIÈRE BRITANNIQUE QUI BORDE LA RD 29B À L'EST DE METZ-EN-COUTURE (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 112 : VUE OUVERTE ET LOINTAINE EN DIRECTION DU SITE D'IMPLANTATION POTENTIEL DEPUIS LA RD 917 À LA LIMITE ENTRE LES DÉPARTEMENTS DE LA SOMME ET DU NORD (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 114 : VUE OUVERTE ET LOINTAINE EN DIRECTION DU SITE D'IMPLANTATION POTENTIEL DEPUIS LA RD 181 À LA SORTIE NORD DE LA FERME RÉVELON (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 115 : VUE OUVERTE ET LOINTAINE EN DIRECTION DU SITE D'IMPLANTATION POTENTIEL DEPUIS LA RD 58 ENTRE LES VILLAGES DE FINS ET D'HEUDICOURT (© AGENCE COÛASNON)

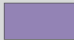


PHOTO 116 : LA SILHOUETTE DES VILLAGES SE DÉTACHE DES VASTES PLAINES AGRICOLES, COMME ICI ÉQUANCOURT (© AGENCE COÛASNON)





FIGURE 72 : CARTE DE LA RÉPARTITION DE L'HABITAT

PROJET D'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN  
DU DOUICHE

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate

 Village de **500 à 2000** Habitants

 Village de moins de **500** Habitants

 Habitat isolé






### 1.3. LA PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT

#### ■ PERCEPTION DEPUIS LES BOURGS

Dans le prolongement de ce qui a été fait dans les aires d'étude précédentes, ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur les vues potentielles en analysant, depuis les villes, les bourgs, les villages et les hameaux, le degré d'ouverture en direction du projet éolien grâce à :

- (1) l'analyse de l'implantation du hameau et son degré d'ouverture sur le paysage
- (2) une vue aérienne<sup>1</sup> «nappée» de la trame végétale et bâtie<sup>2</sup> (source : IGN BDTPO végétation et bâti) avec l'indication de l'orientation de la ZIP. Pour mémoire, la légende de la typologie de la végétation est re-donnée ci-dessous.
- (3) la synthèse de la perception potentielle depuis le hameau, avec le détail des écrans visuels en place
- (4) des photographies représentatives, prises lors de la campagne terrain.

| Végétation du domaine public & privé   |   |
|--|---|
|   | Peupleraie : végétation plus ténue                              |
|   | Bosquet / forêt : formation végétale dense                      |
|  | Haie bocagère ou petit ensemble arboré : masque visuel ponctuel |

1 Source : BD Ortho

2 Source : IGN BDTPO Bâti, Végétation et Hydrographie

# METZ-EN-COUTURE

## IMPLANTATION DU BOURG

Sur le plateau agricole  
Vues potentiellement ouvertes

## CENTRE-BOURG

VUES FERMÉES // PARTIELLES

### Écrans

- > Tissu bâti dense
- > Végétation des espaces privatifs

## FRANGES URBAINES

orientées vers la zone de projet

VUES OUVERTES // PARTIELLES

### Écrans au 1er Plan

- > Végétation des espaces privatifs

### Écrans au 2ème Plan

- > Boisements éparses



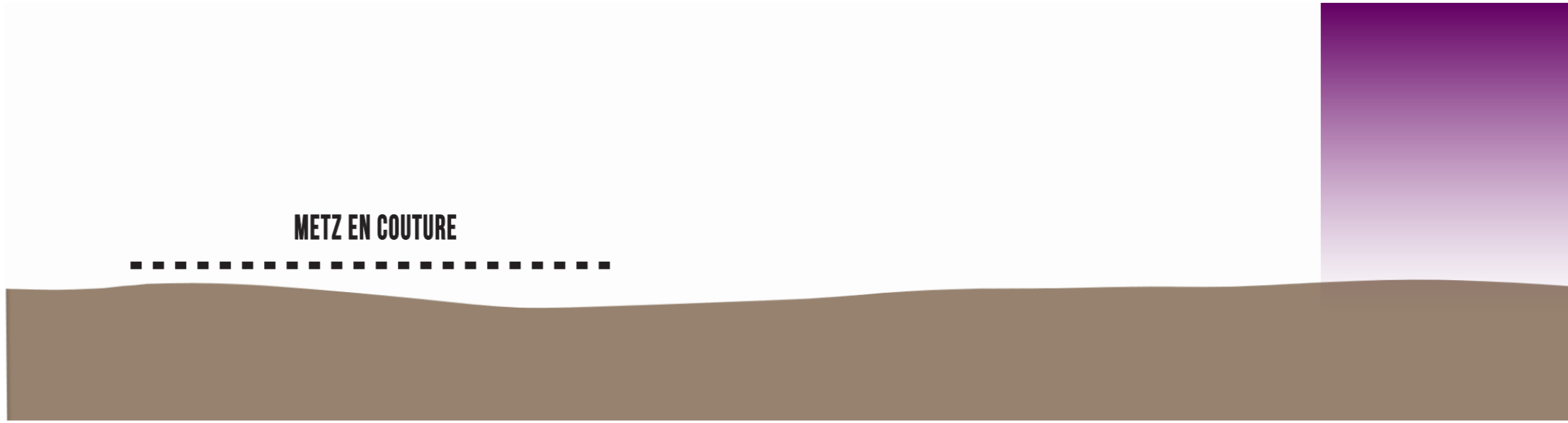
> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



PHOTO 117 : VUE OUVERTE EN DIRECTION DU PROJET DEPUIS LA FRANGE NORD DE METZ-EN-COUTURE (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 118 : TRANSITION PERMÉABLE ENTRE LA FRANGE EST DE METZ-EN-COUTURE ET LES CULTURES ALENTOURS (© AGENCE COÛASNON)



2,8 km

| <b>G O U Z E A U C O U R T</b>  |  |
|---|--|
| <b>I M P L A N T A T I O N D U B O U R G</b>  |  |
| <i>Sur la crête en amont de la vallée de l'Eauette qui s'étire vers le nord<br/>Vues potentiellement ouvertes</i> |  |
| <b>C E N T R E - B O U R G</b>  |  |
| <b>VUES FERMÉES // PARTIELLES</b>   | <b>Écrans</b><br>>Tissu bâti dense<br>>Végétation des espaces privés   |
| <b>F R A N G E S U R B A I N E S</b><br><i>orientées vers la zone de projet</i>                                   |  |
| <b>VUES OUVERTES // PARTIELLES</b>  | <b>Écrans au 1er Plan</b><br>>Végétation des espaces privés<br><br><b>Écrans au 2ème Plan</b><br>>Boisements éparses |

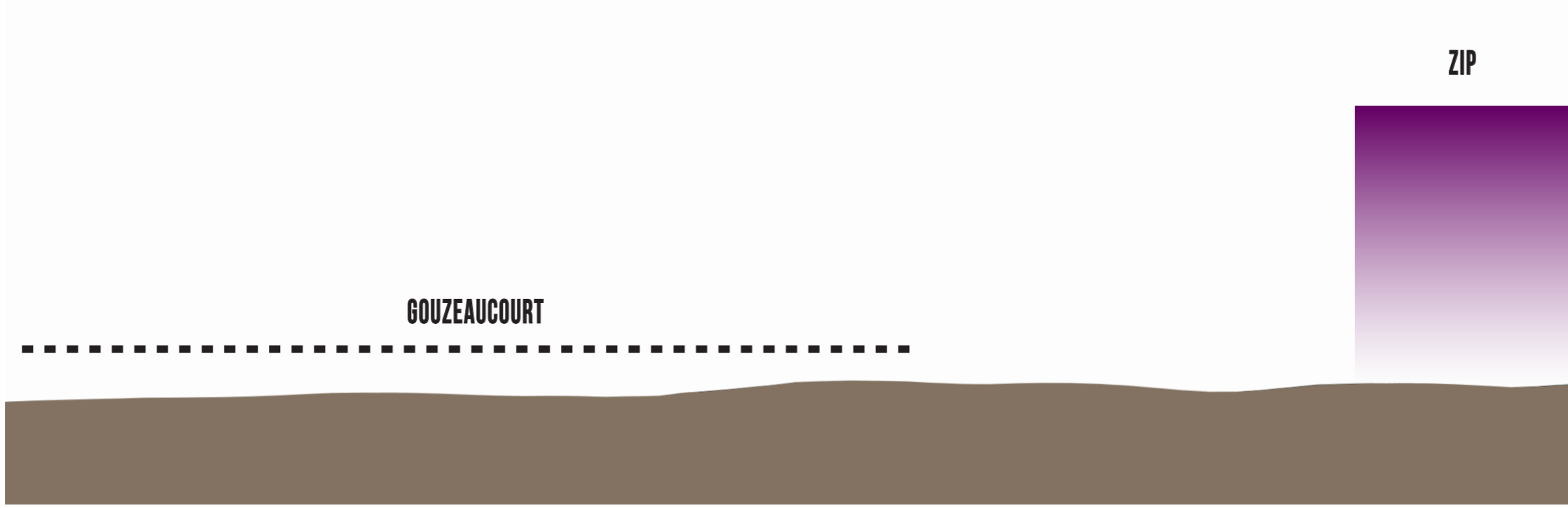
110 > VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



PHOTO 119 : VUE OUVERTE EN DIRECTION DU PROJET DEPUIS LA FRANGE NORD DE GOUZEAUCOURT (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 120 : SEULES QUELQUES MASSES BOISÉES FILTRENT LES PERCEPTIONS EN DIRECTION DES CULTURES ALENTOURS DEPUIS LES FRANGES EST DE GOUZEAUCOURT (© AGENCE COÛASNON)



2,8 km

**VILLERS - GUISLAIN**

**IMPLANTATION DU BOURG**

*Sur une ligne de crête secondaire orientée sud-ouest / nord-est  
Vues potentiellement ouvertes*

**CENTRE - BOURG**

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>VUES FERMÉES // TRONQUÉES</b> | <p><b>Écrans</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Tissu bâti dense</li> <li>&gt; Végétation des espaces privés</li> </ul> |
|----------------------------------|--|

**FRANGES URBAINES**  
*orientées vers la zone de projet*

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>VUES OUVERTES // FILTRÉES</b> | <p><b>Écrans au 1er Plan</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Végétation des espaces privés</li> </ul> <p><b>Écrans au 2ème Plan</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Boisements éparses</li> </ul> |
|----------------------------------|---|

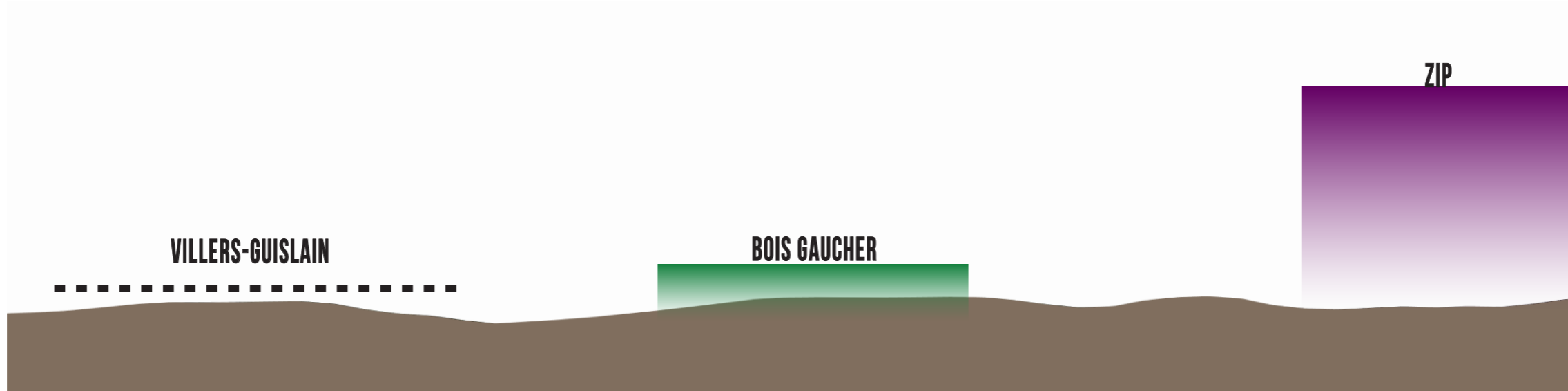
**112 > VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE**



PHOTO 121 : VUE OUVERTE EN DIRECTION DU PROJET DEPUIS LA FRANGE OUEST DE VILLERS-GUISLAIN (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 122 : LA VÉGÉTATION DES ESPACES PRIVATIFS CRÉENT UN CADRE INTIME DEPUIS LE VILLAGE QUI CONTRASTE AVEC L'OUVERTURE VISUELLE LOINTAINE EN PÉRIPHÉRIE (© AGENCE COÛASNON)



← 3,6 km →



## H E U D I C O U R T

### I M P L A N T A T I O N D U B O U R G

*Sur le versant sud du vallon de la Tortille qui s'étire sur un axe est-ouest  
Vues potentiellement ouvertes*

### C E N T R E - B O U R G

**VUES FERMÉES // PARTIELLES**

**Écrans**

- > Tissu bâti dense
- > Végétation des espaces privés

### F R A N G E S U R B A I N E S

*orientées vers la zone de projet*

**VUES OUVERTES // PARTIELLES**

**Écrans au 1er Plan**

- > Végétation des espaces privés

**Écrans au 2ème Plan**

- > Néant



PHOTO 123 : VUE FILTRÉE VERS LES CULTURES ALENTOURS DEPUIS LA FRANGE NORD D'HEUDICOURT, LE LONG DE LA RD 58 (© AGENCE COÛASNON)



PHOTO 124 : SEULES QUELQUES MASSES BOISÉES FILTRENT LES PERCEPTIONS EN DIRECTION DES CULTURES ALENTOURS DEPUIS LES FRANGES, ICI OUEST, D'HEUDICOURT (© AGENCE COÛASNON)